

11. Quinoa IP-SUISSE

2023

Nom	Prénom	N° Agrosolution
Adresse	NP	Lieu
Téléphone	N° BDTA	N° cantonal d'expl.

Statut:

- rempli
 pas rempli
 pas contrôlé
 pas applicable
 existant

<input type="checkbox"/> Notification	
<input type="checkbox"/> Avertissement	
<input type="checkbox"/> Exclusion	

1.2 Exigences de base

1.2.1	L'exploitation respecte les exigences PER	<input type="checkbox"/>	En cas de non-respect, noter la/les raison(s) sous « Remarque »
-------	---	--------------------------	---

11. Exigences pour le quinoa IP-SUISSE

11.1	Une pause minimale de 3 ans doit être observée entre deux cultures de Quinoa sur la même parcelle.	<input type="checkbox"/>	
11.2	Semences de quinoa: Une étiquette, bulletin de livraison ou facture est disponible. La quantité de semences et les variétés correspondent aux surfaces semées.	<input type="checkbox"/>	
11.3	Aucune utilisation de régulateurs de croissance, fongicides, insecticides ou stimulateurs chimique de synthèse des défenses naturelles.	<input type="checkbox"/>	
11.4	Aucune utilisation de semences traitées chimiquement sur l'ensemble de la surface de quinoa IPS.	<input type="checkbox"/>	
11.5	L'ensemble du quinoa de l'exploitation est cultivé selon les directives IP-SUISSE (zones frontalières voir manuel de contrôle).	<input type="checkbox"/>	

Remarques:

Le/la producteur/trice renonce au contrôle et **sort du programme IPS quinoa**, il reste cependant membre et reçoit les vignettes AQ-viande et SUISSE GARANTIE (pour autant qu'il existe un contrôle des exigences de base valable, réalisé durant les 4 dernières années).

Le /la producteur/trice renonce au contrôle et **sort du label IP-SUISSE, AQ-viande et SUISSE GARANTIE incl. !**

Le/la producteur/trice **certifie par sa signature son auto-déclaration** et atteste également l'**authenticité des données de cette checkliste**.
Le producteur peut exiger un nouveau contrôle par l'organisme de contrôle compétent, ceci dans les 3 jours ouvrables.
Les éventuelles autres remarques sont l'affaire du mandant.

Date du contr.	Signature du producteur/trice	Signature du contrôleur N° natel:	Identification de l'organe de contrôle

Agrosolution Lausanne, Jordils 5, 1001 Lausanne
Tel.: 021 601 88 08 Fax: 021 601 88 10

Agrosolution SA:
Organe de contrôle:
Producteur/trice:

Original
Copie
Copie

© **agrosolution** 2023